



#2020STOP



Le gouvernement n'a de cesse d'intimider les élus locaux désireux de repasser leur réseau à 90 km/h. Notre association continue de peser de tout son poids pour exiger un total retrait du 80 km/h, entre autres avec ce nouveau hashtag #2020STOP80. A vous d'en user et d'en abuser sur les réseaux sociaux !

Dès janvier, alors que de déjà, près de vingt présidents de département annonçaient le retour au 90 km/h sur leurs routes, comme les y autorise la Loi d'Orientation des Mobilités votée fin 2019, le gouvernement s'est fendu d'une circulaire exhortant les préfets à rappeler aux élus locaux le cadre légal à respecter pour relever la vitesse. Entre autres, consigne est imposée à ces représentants de l'Etat, membres de fait des commissions départementales de la sécurité routière, formées pour étudier l'abandon du 80 km/h, de rendre un avis négatif. Les recommandations pour revenir à la limitation de vitesse initiale sont de toute façon draconiennes : par exemple, les tronçons concernés, de 10 km minimum sans intersection, ne doivent pas

comporter d'arrêts de transport en commun ni permettre la circulation d'engins agricoles. Mission quasi impossible !

Contre-information massive

Si certains départements s'entêtent à renoncer au 80 km/h, qu'ils assument en cas d'accident, sous-entend la circulaire. Tout en retenant la vitesse comme facteur exclusif d'accident... « *Nous ne sommes pas loin d'une ingérence du pouvoir exécutif dans l'application de la loi,* » s'est insurgé Rémy Josseume, avocat spécialisé en droit routier partenaire de la Ligue de Défense des Conducteurs. Christophe Ramond, président du Tarn que nous avons interviewé en exclusivité, se révolte : « *Ces recommandations, c'est un vrai jeu de dupes, des mesures en trompe-l'œil ! Le retour à 90, avec des zones à 70 clairement identifiées, aurait pu être une solution pertinente pour veiller à l'amélioration de la sécurité.* »

La Ligue se mobilise

Premièrement, nous menons des opérations de contre-information : la carte de



France ci-dessous est ainsi actualisée dès qu'un département « rebascule » à 90 km/h. Nous répondons aussi aux sollicitations des médias (ci-dessus, Alexandra Legendre, notre responsable communication, répond à BFM TV) et multiplions les rendez-vous avec les nombreux députés anti-80 km/h.

Nous avons aussi réédité notre vignette gratuite "anti-80" à coller sur votre pare-brise, à commander sur notre site (www.liguedesconducteurs.org). Enfin, via le hashtag #2020STOP80, nous allons regrouper les discussions sur le sujet sur internet et faciliter le partage de nos convictions. Faites circuler ce mot-clé ! Enfin, n'oubliez pas de signer notre "Doléance anti 80 km/h" sur notre site. ■

“ Nous faisons le maximum pour revenir à 90 km/h dans notre département.

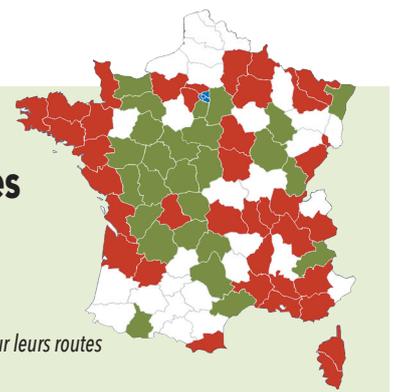


Christophe Ramond, Président du Tarn

1 département sur 3 s'est déjà rebellé contre le 80 km/h, repassant tout ou partie de ses routes à 90 km/h : soutenez-les et signez notre doléance anti-80 : déjà 160 000 signatures !

Rendez-vous sur notre site www.liguedesconducteurs.org

■ Départements ayant choisi un retour partiel de leurs routes à 90 km/h ■ Départements ayant choisi de conserver le 80 km/h sur leurs routes
■ Paris (75), les Hauts-de-Seine (92), la Seine-St-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne sont pas concernés par cette mesure



HALTE À LA POLITIQUE DU TOUT-RADAR !

Les dix radars les plus répressifs de France ont permis de dresser plus d'un million de PV. Pas assez, selon le gouvernement, qui met donc le paquet : installation de centaines de radars tourelles, déploiement des voitures radars avec chauffeurs privés, budget de 200 millions d'euros consacrés aux radars... Mais l'association et ses conducteurs ne se sont pas laissés faire !

Dans son bilan statistique des infractions, l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière ose présenter son arsenal infernal de radars de manière triomphale, à la façon d'un hit-parade du flash. Ces Lucky Luke du cliché, qui dégagent plus vite que leur ombre, sévissent presque tous dans des zones piégeuses, où la limitation est incroyablement basse, ou a changé récemment : sur autoroute, là où la mortalité routière est la plus faible, et surtout sur des portions où la vitesse a été abaissée, où la rentabilité est la plus forte.

Les 10 radars les plus impitoyables auraient ainsi permis de prélever 45 millions d'euros aux conducteurs, majoritairement pour de petits dépassements (96 % des flashes !). Pour vous donner une idée de leur rendement, sachez que pour les six premiers engins de ce classement révoltant, cela représente 100 000 flashes par an. Et pour les trois qui occupent le podium, 1 flash toutes les 4 à 5 minutes !

Au total, ce sont 864 millions d'euros qui ont fini dans les caisses de l'Etat en

2018 et « seulement » 500 à 600 millions en 2019, pour cause de destruction de radars (728 millions attendus pour 2020). C'est ce qu'on appelle tout de même un jackpot...

L'association mobilise l'Assemblée nationale et au Sénat

Pour autant, cette manne financière ne suffisait visiblement pas, dans son projet de loi des finances pour 2020, le gouvernement a alloué 190 millions d'euros aux radars. Objectif : installer

de redoutables radars tourelles par centaines et déployer des voitures radars avec chauffeurs privés dans huit régions (lire ci-dessous). C'était fin 2019 et la Ligue de Défense des Conducteurs était aussitôt montée au créneau auprès

des parlementaires. Réagissant à nos alertes, certains d'entre eux n'avaient alors pas mâché leurs mots, exprimant leur point de vue sur le choix du « tout-radar » privilégié par Edouard Philippe : « *cash machines* », « *politique uniquement basée sur la répression de*

Les 10 radars les plus impitoyables auraient ainsi permis de prélever 45 millions d'euros aux conducteurs



la vitesse », voici comment ils ont alors qualifié la politique répressive du gouvernement.

Galvanisés par la mobilisation des membres et sympathisants de la Ligue de Défense des Conducteurs, qui ont été plus de 200 000 à envoyer la pétition « **Stop aux radars** » à leurs députés et sénateurs, des amendements inspirés par l'association, visant à supprimer les budgets pour les radars, ont été portés par près de 70 parlementaires. Une vraie percée contre la politique de répression. ■

L'invasion des voitures radars privatisées

En 2018, les voitures radars ont dressé 760 013 PV et... 733 634 entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2019. Mais ce n'est qu'un début. Après la Normandie, première région « test », ces voitures banalisées avec chauffeurs privés, quasi impossibles à identifier – l'Etat a bien pris soin de n'acheter que de braves Peugeot 308, Volkswagen Golf ou Dacia Sandero pour faire le sale boulot – vont se propager

en 2020 sur des territoires de plus en plus vastes. Bretagne, Pays-de la Loire et Centre-

Val-de-Loire sont vite suivis par quatre régions supplémentaires. Ce seront alors près des

deux tiers du pays qui seront concernés ! Pire : là où un véhicule conduit par les forces de l'ordre était, en 2016, utilisé 1 h 47 par jour, celui d'un chauffeur privé roule, en moyenne, cinq heures par jour en 2019. Imaginez donc l'impact sur le nombre de PV à l'échelle de toute la France...



DÉGRADATION DES ROUTES : NOTRE CONSTAT ALARMANT MOBILISE LES DÉPUTÉS

La qualité des routes joue un rôle déterminant dans la sécurité routière et pourtant, elle se dégrade chaque jour. Dans sa nouvelle étude, la Ligue de Défense des Conducteurs lance une alerte et réclame un audit national. Trente-cinq députés, en soutien, ont déposé une proposition de résolution à l'Assemblée nationale.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2012, la France arrivait en tête du classement mondial de la qualité des routes effectué par le *World Economic Forum*, devant 143 autres pays. En 2019, notre pays a dégringolé à la 18^e place. Parallèlement, un audit a démontré que 53 % du réseau routier national non concédé, géré par l'État, nécessitait un entretien urgent. Notre nouvelle étude développe ainsi les multiples exemples de dégradation de nos chaussées.

Un manque cruel d'investissements

Aux seuls ouvrages d'art (ponts...), par exemple, l'État ne consacre en moyenne que 45 millions d'euros par an depuis dix ans, alors qu'il faudrait plus du double de financement dans les dix prochaines années pour enrayer leur dégradation. Du côté des collectivités territoriales

aussi, les investissements consacrés à l'entretien des routes sont en baisse (30 % entre 2013 et 2017, avec une légère hausse – insuffisante – en 2018 et 2019).



Avalanche de conséquences

Le facteur infrastructure est impliqué dans 26 % des accidents mortels. A lui seul, ce terrible chiffre devrait mobiliser les pouvoirs publics ! Autres conséquences de la dégradation des routes : hausse de la consommation de carburant, des rejets de CO₂, des émissions sonores, du budget consacré à l'entretien et à la réparation des véhicules...

Victoire, le cri d'alarme de notre association a été entendu ! Avec 34 de ses collègues, le député des Ardennes Pierre Cordier a déposé une proposition de résolution à l'Assemblée nationale, pour créer une commission d'enquête sur ce sujet prioritaire. Grâce à vous, conducteurs, qui avez envoyé massivement nos pétitions à vos élus, de nombreux parlementaires se mobilisent eux aussi. ■

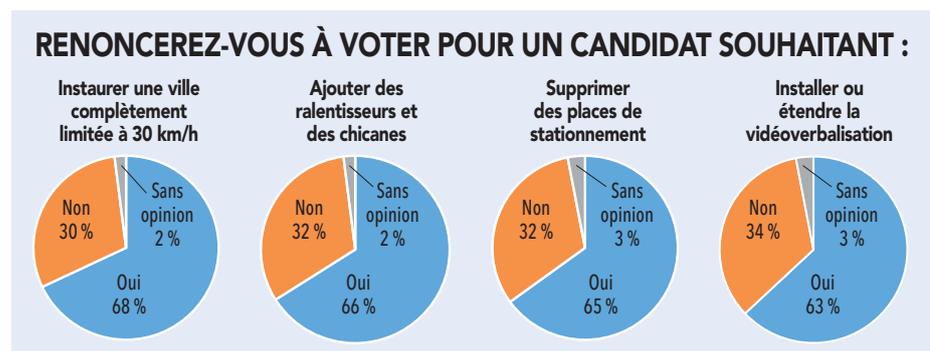
MUNICIPALES : 9 CONDUCTEURS SUR 10 REFUSENT DE VOTER POUR UN CANDIDAT ANTI-VOITURE !

Même si le coronavirus a bouleversé l'organisation des élections municipales, il n'en reste pas moins que les automobilistes avaient – et ont toujours – de grandes attentes envers leurs candidats. Notre grand son-

dage réalisé en amont du scrutin, sur le thème « *Conducteurs, qu'attendez-vous de votre futur(e) maire ?* », auquel vous avez été 20 000 à répondre, vous montre échaudés par le déluge de programmes autophobes.

Non aux politiques anti-voiture

Le résultat est très clair : 9 conducteurs sur 10 refusent de voter pour un candidat anti-voiture ! Logique, car vous êtes nombreux à avoir constaté une dégradation de la circulation dans vos communes. La Ligue de Défense des Conducteurs a fait passer votre message de ras-le-bol auprès de vos élus et des médias. Nous porterons aussi dans nos prochaines campagnes toutes les propositions qui ressortent de ce sondage. Encore merci pour votre mobilisation exceptionnelle, qui nous permet de construire nos propres statistiques sur les réalités de la route, tellement mises à l'écart. ■



LE SCANDALE DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT

Vous êtes nombreux à nous contacter pour dénoncer la difficulté de contester un forfait post-stationnement, véritable parcours du combattant, quand bien même vous êtes de bonne foi.



Lorsqu'ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les forfaits post-stationnement qui ont remplacé les PV promettaient de belles rentrées d'argent pour les municipalités. Mais au-delà de l'envolée du prix des amendes, des débordements qui ont défrayé l'actualité des villes depuis, nous assistons, révoltés, à votre résignation grandissante. Vous êtes en effet des dizaines à nous contacter pour crier votre bonne foi (oui vous aviez payé ou vous étiez sur le point de le faire, non vous n'étiez pas dans cette cité à ce moment-là), mais à choisir de renoncer à vous battre ! En effet, la contestation d'un forfait post-stationnement indûment reçu – mais qu'il faut payer avant même de lever le petit doigt pour expliquer votre situation, un pur scandale – repré-

sente un tel parcours du combattant que certains d'entre vous préfèrent jeter l'éponge et ne pas agir. Une hérésie de même le Défenseur des droits, début 2020, a dénoncée dans un rapport on ne peut plus officiel... N'hésitez pas à nous faire parvenir vos témoignages à notre adresse postale ou par mail (contact@liguedesconducteurs.org), ils viendront nourrir nos actions auprès du gouvernement pour changer les choses.

Pour faciliter vos démarches de contestation, nous avons aussi publié sur notre site une fiche pratique dédiée au forfait post-stationnement (rubrique « Je m'informe ») qui vous guidera au mieux. Car non, il ne faut pas céder aux méandres administratifs injustes, alors qu'en toute circonstance, les conducteurs sont déjà traités comme des vaches à lait ! ■

EN DIRECT DES RÉSEAUX SOCIAUX...

Nous avons sélectionné quelques posts Facebook que vous avez aimés... Suivez la Ligue de Défense des Conducteurs sur les réseaux sociaux !



Retrouvez-nous aussi sur Twitter et LinkedIn



La LDC vue, lue et entendue dans les médias

Depuis début 2020, L'Automobile Magazine ouvre ses pages à la Ligue de Défense des Conducteurs pour sa chronique "Coup de gueule" mensuelle



Une contravention injustifiée ? Un litige ? Une contestation ? Pour toute question d'ordre juridique, adressez-vous à nos partenaires, l'Automobile Club des Avocats et Easyrad.

► Automobile club des avocats – 1 place Dauphine – 75001 Paris www.autoclubavocat.fr

► Easyrad – 20 rue de Lübeck – 75116 Paris easy-rad.org

